



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Ateliers : Gironde

Question écrite n° 12793

Texte de la question

M Catherine Lalumière demande à M le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer ce qu'il compte faire pour arrêter ou compenser les décisions de la direction de la SNCF concernant la région de Bordeaux. Récemment, on a appris que l'établissement « atelier du matériel de Bordeaux », occupant plus de 500 emplois, pourrait disparaître dans les cinq ans à venir, alors que cet établissement est le seul atelier du matériel moteur au sud de la Loire et le seul centre réparateur d'essieux du réseau Atlantique. Bien qu'une grande partie de la charge (autorails X 2800 - RTG) sera amortie à partir de 1995, il serait dommageable que la direction du matériel n'assure pas un avenir à cet établissement, vu le potentiel technique et humain (moyenne d'âge 38 ans) qu'il représente. Cette menace s'inscrit dans une série de mesures qui ont affecté la région SNCF de Bordeaux (regroupement des établissements ; expérimentation d'établissements multifonctionnels comme à Saintes : suppression de certains établissements (La Folie, Oullins, La Teste). Dans tous ces cas, les effectifs ont été diminués dans des proportions souvent importantes. Les conséquences en sont graves pour l'emploi dans la région et risquent de ne pas être compensées par les effets bénéfiques du TGV.

Données clés

Auteur : [Mme Lalumière Catherine](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12793

Rubrique : SnCF

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et de la mer

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mai 1989, page 2102